

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14</p> <p>Date de convocation : 17/03/2017</p> <p>Date d'affichage : 24/03/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</p> <p>Présents : Mmes ADRAST-CORPS-FEIREISEN-GUYON-LAMBERT- TRUET-VAYSSE-MM. BRISSET-DESVAUX-GAUVIN-MARIDA-PÉTÉREAU-VONNET Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : M. BIENAIMÉ, pouvoir à M. GAUVIN Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 16 février 2017. Madame le Maire rend hommage à M. HESS décédé le 26 février dernier qui fut maire de la commune de 2001 à 2008.

<p><b>N° 2017-03-01</b></p> <p><b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 Du budget général</b></p>	<p>Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 du budget général produit par le Trésorier Principal.</p> <p>Le résultat de clôture est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Section de fonctionnement : excédent de <b>205 553,48 €</b></li><li>- Section d'investissement : excédent de <b>90 425,98 €</b></li></ul> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que les opérations sont normales et régulières,</p> <p><b>ADOpte</b> le compte de gestion 2016 établi par le Trésorier Principal pour le budget général.</p>
---	--

<p><b>N° 2017-03-02</b></p> <p><b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GÉNÉRAL</b></p>	<p>Madame le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 :</p> <p><b>Section FONCTIONNEMENT</b> Dépenses : 568 505,63 € Recettes : 774 059,11 € dont 150 000,00 € d'excédent 2015 reporté <b>Excédent : 205 553,48 €</b></p> <p><b>Section INVESTISSEMENT</b> Dépenses : 89 616,16 €      Restes à réaliser : 65 556,26 € Recettes : 180 042,14 €      Restes à réaliser : 18 229,51 € (dont 32 633,67 € d'excédent de fonctionnement 2015 affecté et 86 385,39 € d'excédent 2015 reporté) <b>Excédent : 90 425,98 €</b></p> <p>Les Conseillers sont invités par M. DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, à se prononcer sur l'exécution du budget 2016 pendant que Madame le Maire quitte la salle.</p> <p>Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, <b>APPROUVE</b> le compte administratif 2016.</p>
---	---

N° 2017-03-03

**AFFECTATION DU  
RÉSULTAT 2016 AU  
BUDGET 2017**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 constatant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de **205 553,48 €**
- Section d'investissement : excédent de **90 425,98 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE D'AFFECTER** l'excédent de fonctionnement 2016 comme suit :

- Affectation à l'article 1068 de la section investissement 2017 de la somme de 45 553,48 € pour financer les restes à réaliser de l'exercice 2016,
- Le solde d'un montant de 160 000 € sera repris en section de fonctionnement du budget 2017 à l'article 002 – excédent antérieur reporté.

N° 2017-03-04

**VOTE DES 3 TAUX  
POUR BUDGET 2017**

Mme le Maire expose aux Conseillers que le projet de budget 2017 a été établi sans augmentation des taux. Elle rappelle que le taux de la taxe d'habitation a été augmenté en 2005 (de 14,00 à 15,00 %).

La Direction Départementale des Finances Publiques a fourni l'état 1259 COM (1) qui indique les bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 et le montant du produit à taux constants.

	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	1 158 000	15,00	173 700
Taxe foncière	669 500	16,50	110 468
Taxe foncier non bâti	58 900	54,25	31 953

soit un montant total de 316 121 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux votés en 2005 et de les maintenir à :

- Taxe d'habitation 15,00 %
- Taxe foncier bâti 16,50 %
- Taxe foncier non bâti 54,25 %

**FIXE** le montant du produit attendu à 316 121 €.

N° 2017-03-05

**VOTE DES  
SUBVENTIONS  
2017 AUX  
ASSOCIATIONS**

Chaque association a déposé une demande de subvention qui a été étudiée par les membres de la commission Finances et du comité consultatif.

Mme le Maire propose d'accorder comme l'année dernière une somme de 160 € pour chaque association et de plafonner la subvention à 4 activités. Le Comité des Fêtes et l'association du Foyer Rural seront remboursés intégralement des frais engagés respectivement pour le feu d'artifice et le repas des Aînés. La commission Finances étudiera cette année un autre mode d'aide financière aux associations.

Amicale des Parents d'Elèves	160 €
Coopérative scolaire (pour le séjour en classe de découverte - 22 € x 27 élèves)	594 €
Association du Foyer Rural – repas des Aînés	1365 €
Activités (plafonnées à 4)	640 €
Association Un Temps Cité	160 €
Association les Amis du Plessis	160 €
Association des Amis de l'Inde et du Monde	160 €
Association l'Art de Vivre	160 €
Comité des Fêtes – feu d'artifice	2 500 €
Activités	160 €
Association des Artilleurs Audoniens	Pas de demande
Association Audosique	Pas de demande
Association Sportezen (fitness + tennis de table)	320 €
Association les Scrapouillettes	160 €
Association Bul'de Mômes (ping-pong)	160 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 699€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention de Mme Guyon (Présidente du Comité des Fêtes),

**DECIDE** d'allouer aux associations listées ci-dessus les subventions proposées. Deux associations n'ont pas encore déposé leur demande. La subvention ne leur sera versée que si le dossier parvient en mairie.

Le montant total du crédit à inscrire au budget 2017 s'élève à 6 699 €.

N° 2017-03-06

VOTE DU BUDGET  
2017

Mme le Maire présente le projet de budget 2017 élaboré par la commission Finances et transmis à chaque conseiller préalablement à la réunion de ce soir.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>742 227,00</b>
- chapitre 011 – charges à caractère général	178 786,00
- chapitre 012 – charges de personnel	278 600,00
- chapitre 022 – dépenses imprévues	15 000,11
- chapitre 023 – virement en section investissement	141 654,00
- chapitre 65 – autres charges	62 564,00
- chapitre 66 – charges financières	6 539,00
- chapitre 67 – charges exceptionnelles	700,00
- chapitre 68 – dotations aux amortissements	2 106,89
- chapitre 014 – attribution de compensation	56 277,00

<b>RECETTES</b>	<b>742 227,00</b>
- chapitre 013 – atténuations de charges	3 000,00
- chapitre 70 – produits des services	36 090,00
- chapitre 73 – impôts et taxes	343 179,00
- chapitre 74 – dotations et subventions	185 987,00
- chapitre 75 – autres produits	11 000,00
- chapitre 76 – produits financiers	451,00
- chapitre 77 – produits exceptionnels	2 520,00
- chapitre 002 – excédent antérieur reporté	160 000,00

**SECTION INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<b>388 201,86</b>
<b>Opération n° 10 – Matériel ou mobilier pour école</b>	<b>4 063,00</b>
- fonds de bibliothèque RAR	563,00
- vidéoprojecteur et ordinateur (équipement de 2 classes)	3 500,00
<b>Opération n° 12 – Equipement et/ou travaux voirie</b>	<b>95 756,00</b>
- matériel défense incendie – remplacement 2 bornes	2 520,00
- réserve souple à incendie	12 000,00
- armoires éclairage public – mise aux normes	7 068,00
- enfouissement réseau téléphone rue de la Fontenelle	39 100,00
- éclairage public rue de la Fontenelle	10 632,00
- remplacement luminaires avec lampes à sodium	10 776,00
- Installation de 2 radars pédagogiques	5 500,00
- réfection chemins ruraux	5 000,00
- garde-fou pont du Mail	3 160,00
<b>Opération n° 13 - Aménagement locaux scolaires</b>	<b>35 836,00</b>
- Réfection toilettes sous préau école et portes	35 000,00
- Installation 2 chauffages élec dans maternelle	836,00
<b>Opération n° 14 – Grosses réparations bâtiments</b>	<b>172 183,86</b>
- mobilier urbain (affichage, cendrier, poubelles)	2 500,00
- réfection mur rue de l'Aître Vert	35 000,00
- travaux cimetière (allées, marches, rampe)	15 000,00
- mise en valeur du chêne	1 500,00
- marches et muret entrée presbytère	10 500,00
- Réhabilitation bâtiments	107 683,86

	<b>Opération n° 15 – Acquisition de matériel</b>	<b>19 157,00</b>
	- droit utilisation des logiciels Ségilog	2 657,00
	- mobilier de bureau	2 000,00
	- véhicule pour remplacement camionnette SEAT	12 000,00
	- matériel de voirie-outillage	2 500,00
	<b>Opération n° 17 – Acquisitions foncières</b>	<b>3 000,00</b>
	- terrains pour création de bâches à eau	3 000,00
	<b>Opérations financières</b>	<b>58 206,00</b>
	- dépenses imprévues	15 000,00
	- remboursement capital des emprunts	40 156,00
	- Reversement subventions ANC	3 050,00
	<b>RECETTES</b>	<b>388 201,86</b>
	- excédent de fonctionnement 2016 affecté	45 553,48
	- excédent d'investissement 2016 reporté	90 425,98
	- FCTVA	70 532,00
	- taxe d'aménagement	3 000,00
	- virement de la section de fonctionnement	141 654,00
	- amortissements	2 106,89
	- reversement capital emprunt tabac-presse par CCVA	2 102,00
	- produit des cessions (parcelle ZP 172)	11 001,00
	- Fonds Départemental de Solidarité Rurale	13 347,00
	- Subventions du SIEIL	8 479,51
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,	
	<b>VOTE POUR</b> le budget 2017 tel que présenté par Mme le Maire.	
	Le document est consultable en mairie par toute personne intéressée.	

<p><b>N° 2017-03-07</b></p> <p><b>AVIS SUR LE RAPPORT DE MUTUALISATION DES SERVICES DE VAL D'AMBOISE</b></p>	<p>Madame le Maire présente à l'Assemblée le rapport de mutualisation des services produit par la Communauté de Communes du Val d'Amboise pour répondre aux obligations de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 qui impose aux EPCI de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Le rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.</p> <p>Ce rapport a été transmis aux élus préalablement à la réunion. Les missions des groupes de travail étaient de réaliser les diagnostics des pratiques et des besoins puis de définir les projets de mutualisation par thématique.</p> <p>Cinq secteurs d'étude ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ressources humaines,</li> <li>- La comptabilité,</li> <li>- L'informatique,</li> <li>- Le service juridique/marchés,</li> <li>- Les services techniques.</li> </ul> <p>Il ressort de ce rapport que la mise en commun concerne essentiellement les services de la ville d'Amboise et de la CCVA plus ceux de la commune de Nazelles-Négron pour l'informatique.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention de Mme Guyon,</p> <p><b>EMET UN AVIS FAVORABLE</b> sur le rapport de mutualisation des services élaboré par la CCVA.</p>
--	--



N° 2017-03-08

**DÉNOMINATION DE  
L'ALLÉE DESSERVANT  
LES LOGEMENTS DE  
TOURAINES LOGEMENT**  
« allée de la Remberge »

Madame le Maire propose aux élus la dénomination retenue par les membres de la commission Voirie-Bâtiments pour l'allée desservant les logements neufs et réhabilités de Touraines Logement :

- Allée de la Remberge

Les logements créés dans l'ancienne maison auront l'adresse suivante :

- 2 allée de la Remberge
- 4 allée de la Remberge

et les logements neufs :

- 1 allée de la Remberge
- 5 allée de la Remberge
- 7 allée de la Remberge.

Le logement qui a son entrée sur la rue Jules Gautier portera le n° 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** les adresses des logements de Touraines Logement en construction présentées ci-dessus.

## QUESTIONS DIVERSES

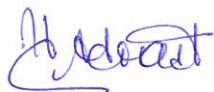
**Sécurité de l'arrêt de bus de la Pinière** : le Conseil Départemental va engager une étude relative à la sécurisation de cet arrêt mais n'installera pas de glissière de sécurité qui ne permettrait plus au car de stationner sur cet arrêt. Il sera suggéré au Conseil Départemental de déplacer l'abri bus le long de la rue de la Pinière.

**Tags sur la boulangerie** : les conseillers, unanimement, condamnent et déplorent cet acte de vandalisme. Ils assurent de leur soutien M. Common et sa compagne qui ont déjà rencontré des difficultés dès la reprise du commerce avec les pannes du four. Une plainte a été déposée en gendarmerie par les services de Val d'Amboise car le commerce est une compétence de la CCVA. Les écritures sur le crêpi ne peuvent pas s'effacer. La CCVA suggère de les dissimuler en posant des panneaux destinés à recevoir des informations.

**Festival de l'humour** : une représentation aura lieu dans le foyer rural le samedi 18 novembre 2017. Une association audonienne est recherchée pour assurer la petite restauration et la buvette.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : jeudi 20 avril 2017 à 20h30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST

